

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze le vingt-trois octobre à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie GILLE, Maire.

Étaient présents : Mr ADNET Bruno, Mr CAPT Bruno, Mr JACQUINET Benoît, Mr LAUNOIS Lionel, Mme PERARDEL Ophélie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr ROBIN Eric, Mme SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : Mr Jean-Paul LEPREVOST, .

Absents excusés : Mr APPERT Guy, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry.

Mr APPERT Guy ayant donné pouvoir à Mr PRINCE Christophe .

Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry ayant donné pouvoir à Mme PERARDEL Ophélie.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Catherine SONGY est désignée pour remplir cette fonction.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Mr le Maire donne lecture de la lettre de Mr le Préfet de la Marne en date du 12 octobre 2015 concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne.

Il indique que le projet est élaboré par le Préfet et présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale qui doit se prononcer dans un délai de trois mois. Cette commission peut amender le projet de schéma, à la majorité des deux tiers de ses membres.

Auparavant les conseils municipaux doivent rendre un avis sur ce projet avant le 11 décembre 2015.

Mr le Maire projette sur l'écran, et pour rappel, l'ancienne carte de la communauté d'agglomération de Châlons et présente la nouvelle carte élaborée par le Préfet, sur cette carte on observe que notre communauté serait rattachée à la communauté de Reims Métropole.

Mr le Maire propose que le document envoyé par la préfecture soit transmis par courriel à chaque conseiller afin qu'il en prenne connaissance et qu'il puisse émettre son avis pour la prochaine réunion de conseil municipal du 19 novembre 2015.

CONVENTION D'HONORAIRES BUREAU D'ETUDES AD-P :

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que concernant les travaux d'aménagements des trottoirs de la rue des Juifs et de la Grande Rue, il serait souhaitable de faire appel à un maître d'œuvre pour réaliser l'avant-projet. Le bureau d'études AD-P, représenté par Mr Damien ARROUART, a remis deux offres de prix :

1. Aménagement des trottoirs de la rue des Juifs 1800 € TTC,
2. Aménagement des trottoirs de la Grande Rue 3000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De confier** la mission de maîtrise d'oeuvre au bureau d'études AD-P pour les travaux d'aménagements des trottoirs de :
La rue des Juifs pour un montant TTC de 1 800.00 euros,
La Grande Rue pour un montant TTC de 3 000.00 euros.
- **De donner** tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

ARRET BE BUS :

Mr le Maire intervient suite aux questions posées par des parents d'élèves au sujet des arrêts de bus. En effet, actuellement la commune est dotée de deux arrêts de bus, un sur la RD3 et le second devant la mairie. Mais il précise que l'arrêt de bus devant la mairie était provisoire et qu'il devait disparaître lorsque les travaux de mise en sécurité de la RD3 seraient achevés.

Mr le Maire confirme donc au conseil municipal qu'à l'avenir il n'existera plus qu'un seul arrêt de bus : Celui implanté sur la RD3, les travaux de mise en sécurité ne sont pas encore terminés pour le moment mais une fois la signalisation posée et l'éclairage réalisé, l'arrêt devant la mairie sera supprimé.

Le conseil municipal demande à ce qu'une information soit diffusée auprès des administrés pour leur indiquer la date de suppression de l'arrêt de bus de la mairie.

RAPPORT DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Mr le Maire donne connaissance du rapport de la CLECT au conseil municipal. En 2015 la CLECT a traité les flux financiers engendrés par :

- La restitution de la compétence eau pluviale à compter du 1^{er} novembre 2015,
- La définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie (applicable sur les attributions de compensation 2016),
- Le calcul des attributions de compensation au titre de la compétence scolaire en année pleine.

Mr le Maire indique que pour l'année 2015 Matougues doit à la Communauté d'Agglomération de Châlons 15 131.00 euros au titre des attributions de compensation (AC) et 8326.71 € au titre des N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires) pour 57 élèves.

ZONE ARTISANALE :

Mr le Maire indique qu'il a pris contact avec Mr Jean-Marc Guichon qui est d'accord pour céder à la commune une parcelle de 1ha 32 dans la zone artisanale, située en face de l'entreprise PM PRO, ce qui permettrait l'installation de l'entreprise de Mr Habert (Marne Manutention).

L'estimation pourrait être basée sur un prix au mètre carré de 4.7 € soit une estimation totale de 62000 €.

Un échange pourrait être réalisé avec des terres de la commune pour :

2 ha dans les prés exploités par Mr Gille

2 ha dans les prés exploités par Mr Jacquinet Benoît

50 a de champs au lieudit « la Chambre »

38 a de champs au lieudit « les Terres vacantes »

Pour la fixation du prix il est nécessaire de voir avec la SAFER.

Le Conseil Municipal souhaite proposer une autre solution à Mr Guichon : par un échange de 1.32 ha avec 2 hectares et le reste en argent.

Mr le Maire accompagné de Mr Adnet, 1^{er} adjoint et Mr Robin reprendront contact avec Mr Guichon dans ce sens.

PLU :

Mr le Maire fait le point sur l'enquête publique sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Quatre remarques ont été consignées sur le registre :

- La CAC et la Commune pour la zone 2AUX à passer en 1AUX (zone aménageable non équipée pouvant être aménagée dès qu'une opération compatible avec la zone est prévue)
- Me Auguet pour la parcelle ZL 11,
- Mr Eric Pernet pour les emplacements réservés rue du Camp.

POINTS SUR LA VOIRIE :

Concernant les travaux d'aménagement de la Grande Rue, la rue de la Dime et le Chemin de St Pierre, l'entreprise Martins ne peut pas respecter les délais de démarrage des travaux, ceux-ci sont reportés fin février 2016.

Pour la RD3 les traçages ne sont pas terminés et ne sont pas conforme : à revoir.

Toujours sur la RD3, mise en place des éclairages publics prévus 2^{ème} quinzaine de novembre 2015 et également remplacement des éclairages existants par des LEDS.

En cours les plantations.

CONTRAT Mme CHAGAAR :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat à 2.5/35^{ème} de Mme G. Chagaar et de fixer la rémunération à l'indice 342/323.

Mme Chagaar est chargée de l'entretien des carreaux du bâtiment mairie- salle des fêtes et de l'entretien de la salle dédiée aux anciens.

QUESTIONS DIVERSES :

CHATEAU D'EAU :

L'entreprise SADE est venue constater l'état du réservoir et doit nous transmettre son devis.

Pour l'instant le réservoir n'a pas été remis en eau, l'alimentation des usagers est donc effectuée en direct par la canalisation de Bisseuil.

MAIN COURANTE DU TERRAIN DE FOOTBALL :

Les devis reçus sont les suivants :

Société NERUAL : 12700 € TTC posé sans la dépose,

MARTINELLI : 19800 € TTC posé.

La société NERUAL est retenue

Subvention possible 5000 €

Pour la mise en place du dossier de subvention Mr le Maire verra avec Mr Rueff, Président du Football club.

CHEMIN DE JUVIGNY :

Les élagages des platanes ont fait l'objet d'une demande de remise d'offre de prix auprès de trois entreprises. Pour l'instant il manque une réponse, le conseil municipal décide de retenir le moins disant.

COURRIER SNCF :

Mr le Maire donne lecture de la lettre reçu de la SNCF au sujet du PN51 ; la SNCF demande à ce que ce passage à niveau soit supprimé définitivement.

Le Conseil Municipal n'étant pas favorable, un rendez-vous sera pris avec le responsable SNCF dès que possible.

ECOLE :

Mme Raux donne le compte-rendu du conseil d'école, les effectifs sont stables à 120 élèves.

P us rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h45.

**Le Maire,
Pierre-Marie GILLE**